

La Fondation Massé-Trévidy, acteur social reconnu d'utilité publique, s'engage à faire avancer la réflexion et l'action en faveur des personnes en difficultés ou fragiles. La Fondation réalise des actions sociales, médico-sociales et éducatives dans le champ de l'économie sociale et solidaire, à savoir : enfance, famille, handicap, lutte contre les exclusions, logement social, formation et enseignement, personnes âgées, personnes dépendantes.

Lieu d'exercice
CONCARNEAU

Type de contrat
CDD

Conv. Col.
CCN 51 renouvelée

Durée de travail
151.67 h (1 ETP)

Salaire brut de base y compris
ségrur
2093.30 €

Poste à pourvoir
Du 08/07/2024 au 27/09/2024

Date de publication
26/06/2024

OFFRE D'EMPLOI

SECOND DE CUISINE (H/ F) – CDD Résidence Avel Genwerzh (EHPAD) - Concarneau

MISSION

La cuisine de l'EHPAD est réalisée en interne, par un chef cuisinier ou un second de cuisine. L'un ou l'autre travaille en binôme avec un agent de cuisine sur la mise en place des préparations pour environ 220 repas/jour.

Le second de cuisine doit impérativement savoir travailler seul sur les préparations chaudes et froides.

Autres missions :

- Réception des livraisons
- Maintien de l'hygiène des locaux et du matériel
- Surveillance du matériel en rapport avec la cuisine
- Respect des régimes prescrits
- Connaissance et Application de la méthode HACCP

Poste à pourvoir dans le cadre des remplacements de congés, travaille en horaires continus ainsi qu'un week-end sur deux travaillé.

PROFIL

- ✓ **Formation/ Expérience** : BEP ou CAP cuisine exigé
- ✓ **Compétences/Aptitudes liées au poste** :
 - Autonomie
 - Sens de l'organisation
 - Capacité d'initiative
 - Rigueur
- ✓ **Serait appréciée** :
 1. Connaissance de l'accompagnement de la personne âgée
 2. Connaissance en informatique

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à
La Directrice-Adjointe

Soit par mail à : avelgenwerzh@fmt.bzh

Soit par courrier à : Résidence Avel Genwerzh, 2 Cours Charlemagne 29900
CONCARNEAU

Nos emplois sont accessibles à toutes personnes reconnues travailleurs handicapés.